



**LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le onze avril à neuf heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LE BRIS, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 28 mars 2026

Présents : Mme LE BRIS, M. DECOURTYE, Mme JOURDAINNE, M. RIAUD, Mme ROLLAND, Mme NOEL Nadine, M. BOSTOEN, M. PALBROIS, Mme NOEL Nadège, M. DESPORTES, Mme POUSSET, Mme BLONDEL et M. LAURENCE.

Absent excusé : Mme BESSON Annie, M. DESPORTES Mickaël.

Absent : --

Pouvoir : Mme BESSON donne pouvoir à Mme LE BRIS Martine, M. DESPORTES donne pouvoir à Mme NOEL Nadège.

Conformément aux dispositions de l'article de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné Mme JOURDAINNE Véronique, secrétaire de séance.

N°2026/19 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Saussay,
- DONNE pouvoir à Madame le Maire empêché pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LIBELLE	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice 2024	Part affectée à l'investissement: exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
INVESTISSEMENT	279 883,13		- 428726,9	-148843,85
FONCTIONNEMENT	260 536,60	114 443,87	125 183,92	271 276,65
Totaux	540 419,73	114 443,87	-303 543,06	122 432,80

POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 3

N° 2026/20 AFFECTATION DES REPORTS COMPTABLES 2025 SUR LES COMPTABILITES 2026

Considérant que les résultats **Commune** issus du compte financier unique sont les suivants :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	125 183,92 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur	146 092,73 €
Total Excédent de fonctionnement	271 276,65 €
Résultat d'investissement	- 148 843,85 €
Solde des restes à réaliser	- 0,00 €
Besoin de financement	- 148 843,85 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale au compte R 002	122 432,80 €
Affectation minimale à la section d'investissement au compte R 1068	148 843,85 €

POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

N°2026/21 APPROBATION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions	Imputation comptable	Proposé pour 2026
Comité des Fêtes de Saussay	65748	1 200 €
Pêche et Pisciculture La Gouionnette Fraternelle 28260 OULINS	65748	150 €
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Anet	65748	150 €
Jeunes sapeurs pompiers d'Anet	65748	100 €
Prévention routière	65748	150 €
Novagym La Couture Boussey	65748	50 €
Judo Alliance Competit'Eure La Couture Boussey	65748	75 €
AICSE (épicierie sociale 28410 BU)	65748	150 €
Enveloppe Globale pour sinistres ou subv. diverses (A délibérer)	65748	1 975 €

TOTAUX

4 000 €

POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

N° 2026/22 VOTE DES TAUX DE TAXES 2026

Compte tenu des travaux et des dépenses supportées sur le budget communal, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide pour l'année 2026 de ne pas augmenter les taux :

Taxe foncière (bâti)	41,62 %
Taxe foncière (non bâti)	29,50 %
Taxe d'habitation résidence secondaire	9,74 %

POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

N°2026/23 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 ET FONGIBILITE DES CREDITS

- Budget primitif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif 2026 de la Ville de Saussay en équilibre réel et sincère par chapitre Section de Fonctionnement 1 020 180,80 €, Section d'Investissement 535 217,20€,
- Approuve le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- Adopte le principe de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis,
- Donne pouvoir à Madame le maire, pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

N°2026/24 AVENANT A LA CONVENTION BIPARTITE D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE AGGLOCEANE

Les élèves scolarisés en CP effectuent un stage de natation en juin 2026. Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le maire de signer l'avenant avec Agglocéane pour un montant de 910€ (65€ x 2 classes x 7 séances).

POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

N°2026/25 RENTREE SCOLAIRE 2026/2027

L'inspection académique a transmis un courrier indiquant un transfert d'une classe de CP à Sorel-Moussel à la rentrée 2026/2027. Il y aura que des maternelles à Saussay (3 classes au lieu de 4) et que des élémentaires à Sorel Moussel (5 classes au lieu de 4).

Pour les conseillers municipaux, cette organisation est ridicule.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse l'organisation proposée. Des travaux ont été réalisés en 2026 pour adapter les toilettes, clôture pour sécuriser le jeu de cour. Le personnel communal va être impacté par ses changements. Le coût supporté pour l'ensemble des communes n'est pas négligeable face à ses décisions.

POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

N°2026/026 TRAVAUX RUE DES SABLONS (délibération N°2026/26)

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- de s'engager à verser un montant de 599,72€ HT soit 719,66 € TTC,
- d'approuver la convention de maîtrise d'oeuvre avec ELI.

POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Affiché le 17 avril 2026

Le Maire,



Martine LE BRIS.